



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 175-21 C

Objet : RS - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2022

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffrenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 175-21 C

objet **RS - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2022**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, créée le 1^{er} juillet 2019, exploite notamment les services de la Vélostation intégrée dans le pôle d'échanges multimodal.

Les tarifs de ces services sont établis annuellement par la Communauté d'agglomération. Il est donc proposé d'ajuster les tarifs « qualité de l'air » et « évènementiels », et de pérenniser le tarif « programme Pro-Inno-25 », à compter du 1^{er} janvier 2022.

Titre qualité de l'air

- Création d'un tarif 5 jours : 2,50 € pour les vélos classiques et 10 € pour les vélos à assistance électrique.

Le titre qualité de l'air a été instauré le 14 décembre 2017. Ce titre journée est proposé à la vente lorsque le niveau d'alerte n°1 est activé par la Préfecture de la Savoie, en période de pollution. Il permet de louer un vélo classique ou un vélo à assistance électrique à la Vélostation de Chambéry. Pour permettre l'utilisation efficace du vélo, en période de pollution, il est nécessaire de mettre à disposition des usagers les cycles sur une durée plus longue leur permettant de laisser leur véhicule au domicile sans avoir à se rendre le jour du pic de pollution à la vélostation centrale.

Titre évènementiels/concours (exemples : Défi des écoliers, Challenge mobilité, Mai à vélo...)

- Diminution du tarif de location à la journée : de 3 € à 1 € la journée pour les vélos classiques et de 13 € à 10 € pour les vélos à assistance électrique.
- Diminution du tarif 5 jours : de 7 € à 2,50 € pour les vélos classiques et de 13 € à 10 € pour les vélos à assistance électrique.

Ces évènements s'inscrivent dans un processus de changement de comportements. Le test d'un nouveau mode de déplacement est une étape décisive pour laquelle il est nécessaire de proposer des tarifs suffisamment attractifs.

Tarif programme Pro-Inno 25 - PEnD-Aura +

- Pérennisation du tarif spécifique mis en place dans le cadre du programme Pro-Inno 25 - PEnD-Aura+ destiné aux habitants de l'agglomération en situation de précarité (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, salariés en insertion, jeunes inscrits en mission locale, adressés par un conseiller ou un travailleur social). Ce tarif, soit 0,50 € la journée, pour une durée maximale de location de 5 mois et une caution à 360 €, sera appliqué suivant le même formalisme que celui du programme Pro-inno 25 - PEnD-Aura+.

Les autres tarifs non modifiés par la présente délibération sont reconduits en l'état.

Les tarifs « Covid » mis en place depuis 2020 sont également reconduits et pourraient être appliqués en fonction des préconisations sanitaires et de la disponibilité du parc de vélos.

La grille tarifaire annexée reprend l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019 portant création de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relatives aux mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations,

Vu la délibération n° 183-20 C, du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant les tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis de la commission mobilité du 23 novembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la grille tarifaire des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 175-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) : GRILLE TARIFAIRE SPL VELOSTATION 2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26382H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26382H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au